



Fin de bail d'un descendant après achat par un héritier

Par **titeuf**, le **28/01/2009** à **11:24**

je vie avec ma femme et mes enfants depuis 2003 dans la maison de mon grand-père nous nous sommes occupé de lui dans sa maison jusqu'a sont décédé en mai 2006. Depuis je paye un loyer en attendant que les héritiers se mettent d'accord pour la vente. Mon grand-père avait 7 enfants une de ces filles ait décédé celle ci avait deux enfants un garçon et une fille (qui sont donc mes cousins), le garçon a bloqué l'héritage jusqu'en juillet l'an dernier en ne voulant pas signé pour la vente de la maison. Finalement il a quant même signé. Une personne devait acheter la maison pour nous la louer, mais deux des héritiers ont refusé la vente. Et au moi d'octobre ma cousine a acheté la maison et ma dits que je devrais partir car elle compter bien si installer. On ne ma jamais fait de droit de préemption au départ de la vente et après quant j'ai su que ma cousine voulait l'acheter, j'ai émis le désir de l'acquérir également, vu que je ne pouvait plus la louer, j'ai demandé le droit de préemption mais ont ma dit que je n'avais aucun droit vu qu'elle était héritière direct par rapport a moi. Est-ce que tous cela ai légal ai-je un recours maintenant que la vente est terminer?